



**Sécurité et
prévention**

MEMBRES DU CSE Formation INITIALE

Objectifs pédagogiques

- S'approprier les attributions et la réglementation régissant le CSE et la CSSCT,
- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des salariés, et à l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail,
- Devenir un acteur clé de la prévention.

Public

Représentants du personnel élus au CSE
Nombre de participants : groupe de 3 minimum à 12 personnes maximum.

Prérequis

Aucun

Équipe pédagogique

Formateur professionnel CSE, étant habilité à intervenir en ce nom.

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes : exposé directif, interactif, études de cas, découverte, remue-méninges
Moyens : vidéoprojecteur, documents d'exercices, paperboard, vidéos, photos, livret pédagogique.

Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation

Entretien de positionnement avec conseiller formation et /ou avec le formateur.

Suivi et évaluation de la formation

Évaluation à chaud des connaissances au cours de la formation, Évaluation théorique de la formation grâce à un QCM

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation

Durée

5 jours, soit 35 heures de formation collective en présentiel.

Dates

Nous consulter

Horaires

08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Lieu

B2M, centre de formation de la CCI de Montauban

Tarif

1260.00 € HT soit 1512.00 € TTC / personne.

Modalité d'accès

Demande d'informations par mail, téléphone, site internet B2M, visite au centre de formation.

Délais d'accès

Dépendant du type de formation INTER (dates fixées) ou INTRA (dates à établir), dans le cadre CPF, dans le respect des CGU.

Accessibilité

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous consulter.

Les atouts de la formation

Echanges/enrichissement dans le groupe grâce aux univers différents des participants

Support de cours remis à chaque participant

Expertise de notre intervenant.

Présentation

- Formateur
- Stagiaires

Le fonctionnement du CSE et de la CSSCT

- Posture en tant que membre représentant du personnel
- Protocole d'accord préélectoral
- Les représentants de proximité
- Composition
- Heures de délégation
- Réunions
- Ordre du jour
- Le Conseil d'entreprise
- Les spécificités dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Obligations de l'employeur
- Délégation de pouvoir
- Responsabilités pénales et civiles
- Délit d'entrave
- Expertise

Les acteurs internes et externes de la prévention

- Relation avec les acteurs de la prévention (inspection du travail, CARSAT, SPST...)

Les attributions du CSE

- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Compétences en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent.

Communiquer avec les salariés et des tiers

- Supports d'information
- Moyens de recueil des opinions ou des avis des salariés
- Présentation et explication de ses missions
- Présentation et explication de la prévention des risques

Missions en santé et sécurité au travail

- Inspections des locaux, des postes de travail
- Analyse des risques professionnels (RPS, risque routier, chute de hauteur, chute de plain-pied...)
- Propositions d'actions de prévention
- Enquêtes pour analyser les accidents du travail et les maladies professionnelles :
 - Recueil des informations
 - Méthode de l'arbre des causes

- Proposition de solutions

- Gestion des situations de danger grave et imminent
- Gestion des situations d'atteinte à la santé ou à l'environnement
- Proposition d'actions de prévention du harcèlement moral, du harcèlement sexuel et des agissements sexistes

Evaluation des risques et améliorations des conditions de travail

- Distinction entre danger et risque
- Le vocabulaire de la prévention
- Document unique
- Pénibilité Formation
- QVT
- RPS

Outils et moyens du CSE

- Recherche d'informations, d'outils, de méthodes nécessaires aux missions
- Recherche en autonomie des évolutions législatives et réglementaires
- Utilisation du DUER et du PAPRIACT pour mener des actions de prévention
- Les documents à disposition ou à transmettre au CSE.
- Le passeport de prévention.

Pratique

- Analyse des risques
- Méthodologie du recueil d'informations (ITAMAMI, 5M, QQQCCP)
- Analyse des situations de travail
- Enquêtes accident du travail ou maladie professionnelle
- Rédaction de comptes-rendus d'inspections ou d'enquêtes Elaboration d'un ordre du jour
- Elaborer un avis sur des sujets de santé et sécurité au travail.

Conclusion de la session

- QCM
- Bilan